



## Résultats 2013 et projet de rééquilibrage du bilan

Cybergun, acteur mondial du tir de loisirs, annonce les résultats<sup>1</sup> de son exercice 2013 clos au 31 mars 2014 qui témoignent d'un redressement progressif des comptes. Dans le même temps, le groupe présente un solide projet de rééquilibrage du bilan associant une réduction significative de la dette bancaire et un renforcement des fonds propres qui marquera l'entrée d'un nouveau pool d'investisseurs au capital.

### REDRESSEMENT ENGAGE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

<b>En MEUR – normes IFRS</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Données consolidées		
Chiffre d'affaires	69,5	51,2
Marge brute	23,6	17,6
Taux de marge brute	33,9%	34,5%
Excédent brut d'exploitation ( <i>Ebitda</i> ) <sup>2</sup>	2,1	0,0
Résultat opérationnel courant ( <i>Ebit</i> )	-5,8	-1,9
Résultat opérationnel	-6,3	-4,3
Résultat net, part du Groupe	-12,8	-4,1
Fonds propres	1,3	3,5
Endettement financier net	45,1	38,7

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2014 (51,2 MEUR) confirme une amélioration progressive de l'activité sur la fin d'exercice. Cette dynamique s'est concrétisée par un retour à la croissance des ventes au mois de mars limitant en partie le recul très significatif sur l'ensemble de l'exercice (-26%).

Ce retour d'une meilleure dynamique commerciale se confirme sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2014 (période d'avril à juin). Le chiffre d'affaire consolidé non audité s'élève à 16 MUSD (11 MEUR) en croissance sur un an de +8% en USD (+2% en EUR).

<sup>1</sup> Données auditées arrêtées par le Conseil d'administration du 11 juillet 2014. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour la publication du rapport financier.

<sup>2</sup> Excédent brut d'exploitation (*Ebitda*) = résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions

En parallèle, le Groupe a légèrement amélioré son taux de marge brute (34,5% du chiffre d'affaires) et poursuivi ses efforts de rationalisation, illustrés notamment par une forte réduction des charges opérationnelles (charges de personnel et charges externes). Ce plan d'actions a permis de dégager un résultat opérationnel courant de -1,9 M€ contre -5,8 M€ en 2012 malgré la forte baisse d'activité.

La perte nette annuelle est ramenée de -12,8 MEUR à -4,1 MEUR. Cette amélioration est notamment due au produit financier issu de la restructuration de la dette obligataire partiellement compensé par des coûts non courants de 2,4 MEUR.

Malgré ces importants efforts engagés par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise et les restructurations financières déjà réalisées au cours des 18 derniers mois (rééchelonnement de la dette bancaire, augmentation de capital et restructuration de la dette obligataire), Cybergun supporte encore un endettement financier net estimé à 38,7 MEUR à fin mars 2014 (dont 17,6 MEUR de part à moins d'un an) pour des fonds propres de l'ordre de 3,5 MEUR.

### **RACHAT DE LA DETTE BANCAIRE PAR UN POOL D'INVESTISSEURS**

Afin de donner à nouveau au Groupe les marges de manœuvres financières nécessaires à son redéploiement, la société Restarted Investments<sup>3</sup>, fédérant un pool d'entrepreneurs autour du projet, a proposé aux partenaires bancaires français et belges d'acquérir la totalité de la dette bancaire qu'ils détenaient en vue de sa transformation en capital. Cette proposition a reçu le soutien exclusif du Conseil d'administration de Cybergun.

Un protocole a ainsi été conclu dans ce sens le 15 juillet avec l'accord unanime des partenaires bancaires français de Cybergun au terme duquel, Restarted Investments acquiert un montant nominal d'environ 21 MEUR de dettes bancaires. Cet accord devra faire l'objet d'une homologation prochaine par le Tribunal de commerce d'Evry.

Dans le même temps, Restarted Investments s'est engagée à mettre à disposition, sans délai, de nouvelles ressources financières à court terme sous la forme d'un apport en compte courant d'un montant maximum de 3 MEUR.

### **AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS EN DEUX TEMPS**

Afin de compléter les ressources financières disponibles de la société, Cybergun lance une augmentation de capital de 3,1 MEUR avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles selon les modalités suivantes :

- Parité d'exercice des DPS : 2 DPS pour 1 action nouvelle ;
- Prix de souscription des actions nouvelles : 0,50 EUR<sup>4</sup> ;
- Période de souscription : du jeudi 17 juillet au vendredi 25 juillet 2014 (inclus).

Cette opération est garantie à 75% par Restarted Investments.

Une seconde augmentation de capital est prévue au second semestre 2014 sous réserve de la délivrance préalable par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à cette opération. Cette levée de fonds sera également réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription et également garantie par Restarted Investments qui aurait la faculté de souscrire par compensation de tout ou partie du solde de sa créance.

La participation à cette seconde opération pouvant entraîner le franchissement du seuil de contrôle de la société, Restarted Investments déposera, préalablement auprès de l'AMF, une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique.

Cybergun est conseillé dans le cadre de cette opération par Atout Capital (Rodolphe Ossola) et Wingate (Stéphane Cohen).

<sup>3</sup> Société réunissant plusieurs entrepreneurs autour de Monsieur Amaury de Botmilieu

<sup>4</sup> Prime d'émission incluse, soit une décote de 28,6 % sur le cours de clôture du 10 juillet 2014 (0,70 EUR)

## RETOUR A DES RATIOS DE SOLVABILITE NORMATIFS

A l'issue de ces deux augmentations de capital, dont le montant cumulé devrait être proche de 26,5 MEUR, Cybergun retrouverait des ratios de solvabilité normatifs<sup>5</sup> : 30 MEUR de fonds propres et un endettement financier net d'environ 10 MEUR, soit un ratio d'endettement de l'ordre de 33% contre plus de 750% sur la base des comptes provisoires à fin mars 2014.

Pour Jérôme Marsac, Président de Cybergun, « *Je suis très fier du travail réalisé par l'ensemble des équipes et du soutien témoigné par nos partenaires pour engager notre plan Restarted 2020. La conversion d'une partie significative de la dette en capital nous est apparue comme la seule solution pour remettre Cybergun sur de bons rails et nous permettre de nous focaliser à nouveau sur le business. Il s'agit d'une issue équitable à une longue période de négociation entre les diverses parties prenantes. Nous avons également souhaité que nos actionnaires, qui nous accompagnent et nous témoignent leur confiance, puissent participer à cette opération via le maintien du DPS. Je profite de l'occasion pour féliciter les femmes et les hommes de Cybergun qui sont le moteur de l'entreprise et sont restés solidaires et fidèles pendant cette période difficile. Désormais libérés du fardeau financier, ils sont prêts à reprendre le chemin de la croissance et de la rentabilité.* »

Cybergun présentera en détail ses résultats 2013 et son projet à l'occasion d'une réunion financière d'information organisée le mercredi 16 juillet à partir de 11h30 dans les locaux d'Euronext à Paris<sup>6</sup>.

La cotation des actions (ALCYB) et des obligations (CYBO) reprendra à l'ouverture de la séance du jeudi 17 juillet 2014.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :

[www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

### **A propos de Cybergun : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)**

Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos le 31 mars 2013, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 51 MEUR. Les titres Cybergun sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME et font partie des indices CAC Small et CAC Leisure Goods.

Action Cybergun : FR0004031839 – ALCYB

Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

### Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 77 35 04 36

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 77 35 04 37

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

[www.facebook.com/cybergun](https://www.facebook.com/cybergun)

[www.youtube.com/user/MrCybergun](https://www.youtube.com/user/MrCybergun)

### **Disclaimer**

*Ce communiqué peut contenir des données financières estimées, des informations sur des projets et opérations futurs, de futures performances économiques. Ces éléments de projection sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont soumis aux risques et incertitudes des marchés et peuvent varier substantiellement par rapport aux résultats effectifs qui seront publiés après audit par les Commissaires aux comptes du Groupe.*

---

<sup>5</sup> Données estimatives non auditées

<sup>6</sup> Accès sur invitation uniquement

## PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

<b>Nature de l'opération</b>	Augmentation de capital en numéraire ou par compensation de créance
<b>Montant maximum de l'augmentation de capital</b>	3 094 540 EUR (prime d'émission incluse)
<b>Actions nouvelles émises</b>	6 189 080 actions nouvelles. Les souscriptions à titre irréductible et réductible seront admises.
<b>Cadre juridique de l'opération</b>	<p>L'Assemblée Générale du 4 septembre 2013 a, dans sa 11<sup>ème</sup> résolution, délégué au Conseil d'Administration la possibilité de procéder à une augmentation de capital avec maintien du DPS.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 15 juillet 2014 a décidé de faire usage de cette délégation et a arrêté les modalités de cette opération.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Ouverture de la souscription : 17 juillet 2014            Fermeture de la souscription : 25 juillet 2014 inclus            Centralisation des DPS : 31 juillet 2014            Modalités définitives de l'opération : 4 août 2014            Règlement-livraison des actions : 6 août 2014</p>
<b>Existence d'un droit préférentiel de souscription, conditions d'exercice</b>	<p>Le droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires est maintenu. Par conséquent, les propriétaires des 12 378 161 actions anciennes ou les cessionnaires du droit de souscription attaché auxdites actions, auront sur les 6 189 080 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 2 droits préférentiels de souscription pour 1 action nouvelle au prix unitaire de 0,50 EUR.</p> <p>Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de DPS nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions nouvelles de la Société.</p> <p>Le DPS sera négociable à partir du 17 juillet 2014 jusqu'au 25 juillet 2014 inclus dans les mêmes conditions que l'action, sous le code ISIN : FR0012045896.</p> <p>La valeur théorique d'un DPS est de 0,067 EUR.</p> <p>Les DPS formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription, soit du 17 juillet 2014 au 25 juillet 2014 inclus.</p> <p>Les DPS deviendront caducs à l'issue de la période de souscription.</p> <p>Le Conseil d'Administration aura la faculté de répartir librement tout ou partie des actions nouvelles dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites.</p> <p>Enfin, conformément aux dispositions de l'article L225-133 du</p>

	Code de Commerce, les actionnaires auront le droit de souscrire à titre réductible aux actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible, et ce proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription, dans la limite de leur demande et sans attribution de fraction.
<b>Risque afférent aux DPS</b>	Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les DPS et, s'il se développe, le marché des DPS pourrait être peu liquide et les DPS être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société.  En cas de baisse substantielle du prix de marché des actions de la Société, les DPS perdront tout ou partie de leur valeur.  En cas de non-exercice des DPS par un actionnaire, il sera dilué.
<b>Dilution</b>	Un actionnaire qui détenait 1 % du capital préalablement à l'émission et qui n'y participerait pas ni à titre irréductible ni à titre réductible verrait sa participation ramenée à 0,66 % après l'émission.
<b>Valeur nominale des actions</b>	0,33 EUR
<b>Montant de la prime d'émission</b>	0,17 EUR par action
<b>Prix de souscription par action nouvelle</b>	0,50 EUR, soit une décote de 28,6 % par rapport à au cours de clôture du 10 juillet 2014 (0,70 EUR).
<b>Engagements de souscriptions</b>	Restarted Investments s'est engagé à participer à cette opération par conversion de sa créance détenue à l'encontre de CYBERGUN pour un montant total de 2 320 905 EUR.
<b>Dénomination sociale et adresse du siège du dépositaire des fonds</b>	CACEIS Corporate Trust 14, rue Rouget de Lisle - 92130 Issy les Moulineaux
<b>Eligibilité PEA et PEA-PME</b>	Les actions CYBERGUN sont éligibles au PEA et au PEA-PME.

En application des dispositions de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.